



**DECISION DE REVOCATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTERE DE LA FEDERATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

**NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION : REV-SG-1489**

*Points d'attention :*

- *A défaut de préciser la date de révocation d'un ou de plusieurs acte(s) de subdélégation, celui/ceux-ci sera/seront réputé(s) révoqué(s) à dater de sa/leur publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex » ;*
- *Ne révoquer que lorsqu'(e) un nouvel/de nouveaux acte(s) a/ont été établi(s) par la nouvelle autorité délégataire et que celui/ceux-ci est/sont entré(s) en vigueur ;*
- *Si certains actes à révoquer n'ont pas d'effet externe, utilisez un acte révocatoire séparé : ne seront publiés au Moniteur belge que les actes révocatoires qui référencent des actes déjà publiés au Moniteur belge précédemment.*

La/les décisions de délégation de compétence et de signature suivante(s) est/sont révoquée(s) :

- AD-SG-1284 (Galillex 03/07/2024 – N°CDA 90914).

**Date et signature de l'autorité révoquant la/les délégation(s) :**

**16 juillet 2025**

**La Directrice de la Direction de la Surveillance et du  
Contrôle des Centres pour Jeunes privés de Liberté,**

**Elisabeth DELANGH**